

Compte Administratif 2022

Budget principal et budgets annexes

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion du Comptable de l'Etablissement et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le **budget principal de l'exercice 2022** a fait l'objet des délibérations suivantes :

- n° 21-117 du 8 décembre 2021 (Budget Primitif) ;
- n° 22-11 du 16 mars 2022 (Budget supplémentaire) ;
- n° 22-46 du 6 juillet 2022 (Décision Modificative n° 2) ;
- n° 22-86 du 26 octobre 2022 (Décision Modificative n° 3).

Ces délibérations successives ont fixé les montants nets récapitulés ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Primitif	7 005 112,00 €	8 200,00 €	7 013 312,00 €
Budget Supplémentaire	3 843 107,01 €	583 486,78 €	4 426 593,79 €
Décision Modificative n°2	- 499 000,00 €	24 000,00 €	- 475 000,00 €
Décision Modificative n°3	- 437 487,00 €	244 000,00 €	- 193 487,00 €
Total	9 911 732,01 €	859 686,78 €	10 771 418,79 €

Le **budget annexe « Exploitation des ouvrages » de l'exercice 2022** a fait l'objet des délibérations suivantes :

- n° 21-119 du 8 décembre 2021 (Budget Primitif) ;
- n° 22-12 du 16 mars 2022 (Budget supplémentaire) ;
- n° 22-47 du 6 juillet 2022 (Décision Modificative n° 2) ;
- n° 22-87 du 26 octobre 2022 (Décision Modificative n° 3) .

Ces délibérations successives ont fixé les montants nets récapitulés ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Primitif	4 392 011,00 €	1 140 500,00 €	5 532 511,00 €
Budget Supplémentaire	2 733 093,10 €	2 459 077,73 €	5 192 170,83 €
Décision Modificative n°2	6 480,00 €	6 480,00 €	12 960,00 €
Décision Modificative n°3	- €	- 236 725,00 €	- 236 725,00 €
Total	7 131 584,10 €	3 369 332,73 €	10 500 916,83 €

Le **budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » de l'exercice 2022** a fait l'objet des délibérations suivantes :

- n° 21-120 du 8 décembre 2021 (Budget Primitif) ;
- n° 22-17 du 16 mars 2022 (Budget supplémentaire) ;
- n° 22-48 du 6 juillet 2022 (Décision Modificative n° 2) ;
- n° 22-89 du 26 octobre 2022 (Décision Modificative n° 3).

Ces délibérations successives ont fixé les montants nets récapitulés ci-après.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Primitif	663 080,00 €	1 464 750,00 €	2 127 830,00 €
Budget Supplémentaire	295 621,93 €	893 947,81 €	1 189 569,74 €
Décision Modificative n°2	133 800,00 €	- 180 570,00 €	- 46 770,00 €
Décision Modificative n°3	- 113 400,00 €	- 250 190,00 €	- 363 590,00 €
Total	979 101,93 €	1 927 937,81 €	2 907 039,74 €

I Présentation des résultats de l'exercice 2022

Budget principal

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 s'élève en recettes à 8.225.511,31 € et en dépenses à hauteur 6.456.437,07 €.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles de l'exercice	5 263 006,44 €	146 149,75 €	5 409 156,19 €
Dépenses d'ordre	617 920,88 €	429 360,00 €	1 047 280,88 €
Total dépenses de l'exercice	5 880 927,32 €	575 509,75 €	6 456 437,07 €
Recettes réelles de l'exercice	7 163 058,31 €	15 172,12 €	7 178 230,43 €
Recettes d'ordre	429 360,00 €	617 920,88 €	1 047 280,88 €
Total recettes de l'exercice	7 592 418,31 €	633 093,00 €	8 225 511,31 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 711 490,99 €	57 583,25 €	1 769 074,24 €

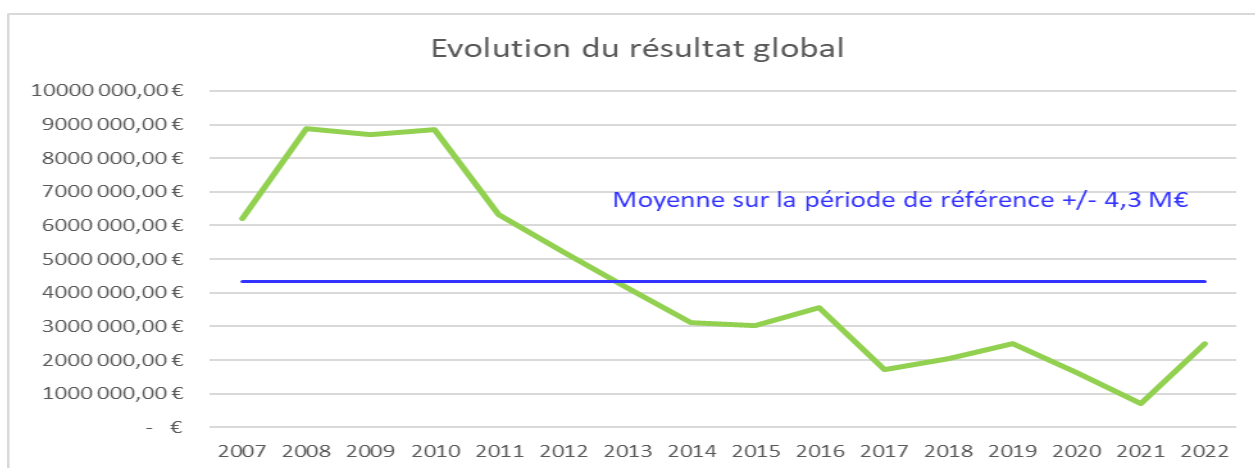
Dans ce tableau, sont distinguées opérations réelles (faisant l'objet d'encaissements ou de décaissements) et opération dites « d'ordre ». Ces dernières font l'objet d'écritures comptables budgétairement neutres, sans incidence sur la trésorerie. Elles comprennent notamment les dotations aux amortissements des immobilisations et celles des subventions d'investissements.

Compte tenu des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022, le résultat d'exécution du budget principal de l'Etablissement est de 1.769.074,24 €.

Afin de déterminer le résultat de clôture de l'exercice 2022, il convient d'intégrer le résultat reporté (constaté pour l'exercice 2021). En tenant compte du déficit reporté de la section de fonctionnement (- 498.410,97 €) et de l'excédent de la section d'investissement (1.218.292,51 €), les résultats de clôture de l'exercice 2022 suivants apparaissent :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Total dépenses de l'exercice	5 880 927,32 €	575 509,75 €	6 456 437,07 €
Total recettes de l'exercice	7 592 418,31 €	633 093,00 €	8 225 511,31 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 711 490,99 €	57 583,25 €	1 769 074,24 €
Résultat reporté 2021	- 498 410,97 €	1 218 292,51 €	719 881,54 €
Résultat global de clôture de l'exercice 2022	1 213 080,02 €	1 275 875,76 €	2 488 955,78 €
<i>Restes à réaliser - Dépenses</i>	<i>-2 388 215,53 €</i>	<i>-242 033,88 €</i>	<i>- 2 630 249,41 €</i>
<i>Restes à réaliser - Recettes</i>	<i>3 226 261,21 €</i>		<i>3 226 261,21 €</i>

Il est constaté un **résultat global de clôture de 2.488.955,78 €**, en hausse de 245 % par rapport à celui de 2021. Cette situation particulière est à rattacher au versement par l'Agence de l'Eau, en décembre 2022, d'avances représentant un montant cumulé élevé, en lien notamment avec les diverses études de type HMUC portées par l'Etablissement (près de 1 M€, à rapporter toutefois à un coût total estimé à hauteur d'un peu plus de 2 M€).



Budget annexe « Exploitation des ouvrages »

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 s'élève en recettes à 5.501.352,85 € et en dépenses à hauteur 5.996.311,27 €.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles de l'exercice	4 764 350,65 €	718 265,48 €	5 482 616,13 €
Dépenses d'ordre	486 346,91 €	27 348,23 €	513 695,14 €
Total dépenses de l'exercice	5 250 697,56 €	745 613,71 €	5 996 311,27 €
Recettes réelles de l'exercice	4 876 578,08 €	111 079,63 €	4 987 657,71 €
Recettes d'ordre	6 476,63 €	507 218,51 €	513 695,14 €
Total recettes de l'exercice	4 883 054,71 €	618 298,14 €	5 501 352,85 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 367 642,85 €	- 127 315,57 €	- 494 958,42 €

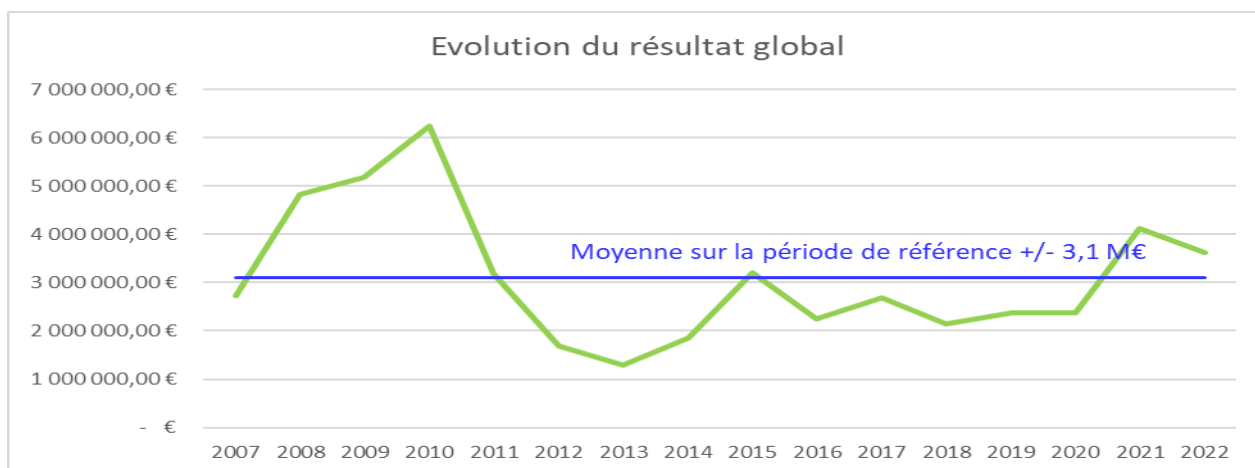
Dans ce tableau, sont distinguées opérations réelles (faisant l'objet d'encaissements ou de décaissements) et opérations dites « d'ordre ». Ces dernières font l'objet d'écritures comptables budgétairement neutres, sans incidence sur la trésorerie de l'Etablissement. Elles sont constituées par les dotations aux amortissements.

Compte tenu des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022, le résultat d'exécution du budget annexe de l'Etablissement est de - 494.958,42 €.

Afin de déterminer le résultat de clôture de l'exercice 2022, il convient d'intégrer le résultat reporté (constaté pour l'exercice 2021). En tenant compte de l'excédent reporté de la section de fonctionnement (2.733.093,10 €) et de celui de la section d'investissement (1.382.628,13 €), les résultats de clôture de l'exercice 2022 suivant apparaissent :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Total dépenses de l'exercice	5 250 697,56 €	745 613,71 €	5 996 311,27 €
Total recettes de l'exercice	4 883 054,71 €	618 298,14 €	5 501 352,85 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 367 642,85 €	- 127 315,57 €	- 494 958,42 €
Résultat reporté 2021	2 733 093,10 €	1 382 628,13 €	4 115 721,23 €
Résultat global de clôture de l'exercice 2022	2 365 450,25 €	1 255 312,56 €	3 620 762,81 €
<i>Restes à réaliser - Dépenses</i>	<i>- 150 691,39 €</i>	<i>- 2 100 764,27 €</i>	<i>- 2 251 455,66 €</i>
<i>Restes à réaliser - Recettes</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>

Il est constaté un **résultat global de clôture de 3.620.762,81 €**. Après prise en compte des restes à réaliser, ce résultat s'élève à 1.369.307,15 €. Une part conséquente de ce montant (à hauteur de 52 %) est à rapprocher des besoins déjà identifiés lors du vote du budget primitif et de leur financement devant être mobilisé par le biais du budget supplémentaire.



Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

Le Compte Administratif de l'exercice 2022, s'élève en recettes à 1.720.765,25 € et en dépenses à hauteur 1.109.334,69 €.

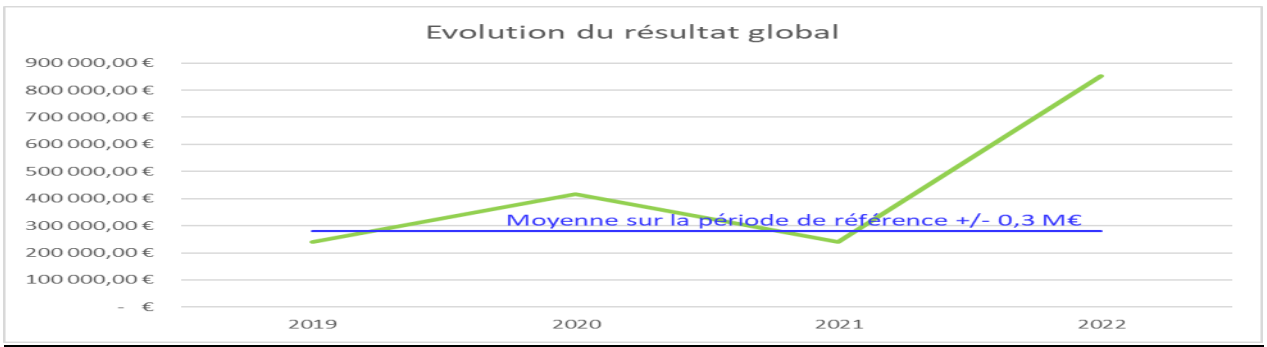
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles de l'exercice	464 546,23 €	644 788,46 €	1 109 334,69 €
Dépenses d'ordre	0 €	0 €	0 €
Total dépenses de l'exercice	464 546,23 €	644 788,46 €	1 109 334,69 €
Recettes réelles de l'exercice	688 258,40 €	1 032 506,85 €	1 720 765,25 €
Recettes d'ordre	0 €	0 €	0 €
Total recettes de l'exercice	688 258,40 €	1 032 506,85 €	1 720 765,25 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	223 712,17 €	387 718,39 €	611 430,56 €

Compte tenu des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022, le résultat d'exécution de ce budget annexe est de 611.430,56 €.

Afin de déterminer le résultat de clôture de l'exercice 2022, il convient d'intégrer le résultat reporté (constaté pour l'exercice 2021). En tenant compte de l'excédent reporté de la section de fonctionnement (295.621,93 €) et du déficit de la section d'investissement (- 55.017,72 €), les résultats de clôture de l'exercice 2022 suivant apparaissent :

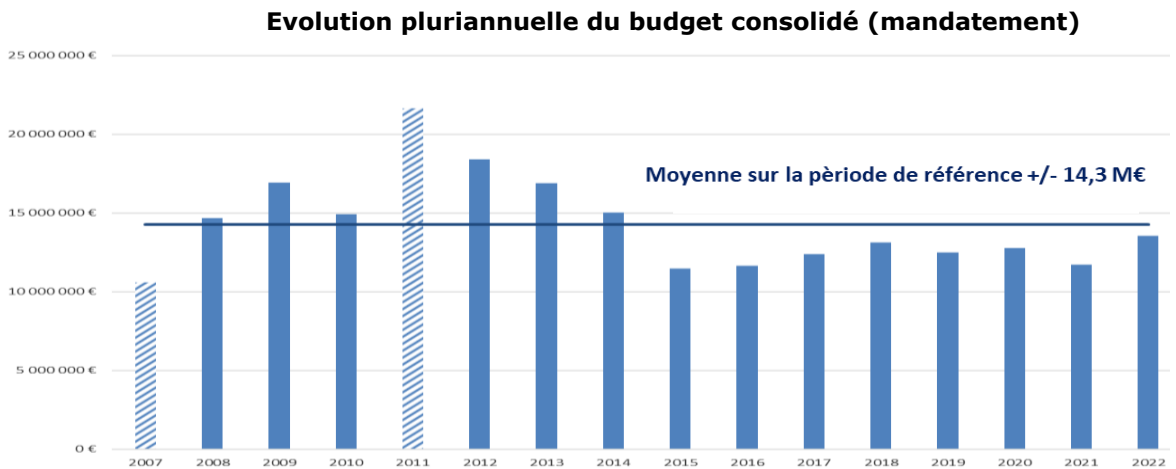
	Fonctionnement	Investissement	Total
Total dépenses de l'exercice	464 546,23 €	644 788,46 €	1 109 334,69 €
Total recettes de l'exercice	688 258,40 €	1 032 506,85 €	1 720 765,25 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	223 712,17 €	387 718,39 €	611 430,56 €
Résultat reporté 2021	295 621,93 €	- 55 017,72 €	240 604,21 €
Résultat global de clôture de l'exercice 2022	519 334,10 €	332 700,67 €	852 034,77 €
<i>Restes à réaliser - Dépenses</i>	- 69 192,67 €	- 455 813,91 €	- 525 006,58 €
<i>Restes à réaliser - Recettes</i>		206 959,50 €	206 959,50 €

Il est constaté un **résultat global de clôture de 852.034,77 €**. Après prise en compte des restes à réaliser, ce résultat s'élève à 533.987,69 €. Il est à rattacher au mode de gestion de ce budget, impliquant un décalage temporel entre le versement des avances en début d'année et la réalisation subséquente des dépenses, qui plus est sur un pas de temps pluriannuel dans certains cas.

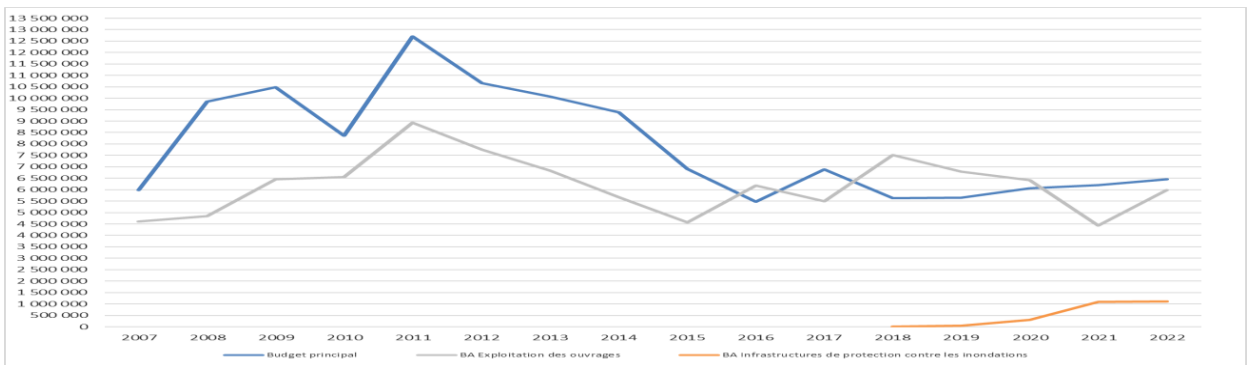


Comptes administratifs consolidés budget principal et budgets annexes

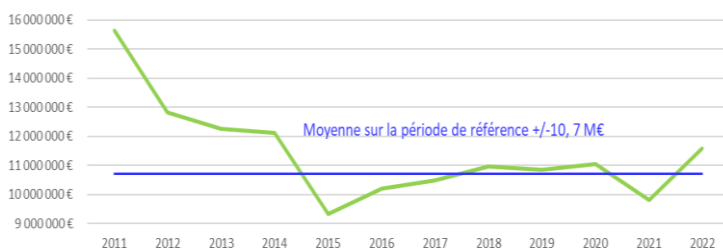
Le tableau en haut de page suivante présente les comptes administratifs consolidés (regroupant le budget principal et les deux budgets annexes) pour l'exercice 2022.



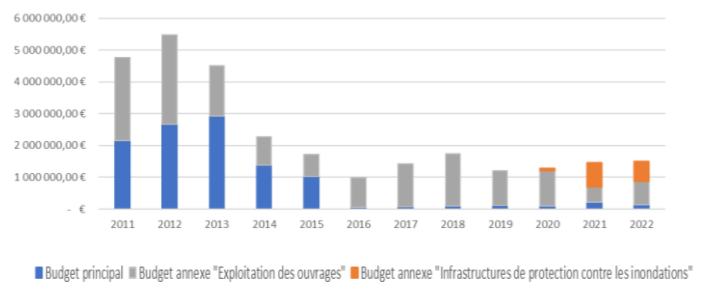
Evolution comparée des budgets principal et annexes (mandatement)



Evolution des dépenses de fonctionnement 2011-2022

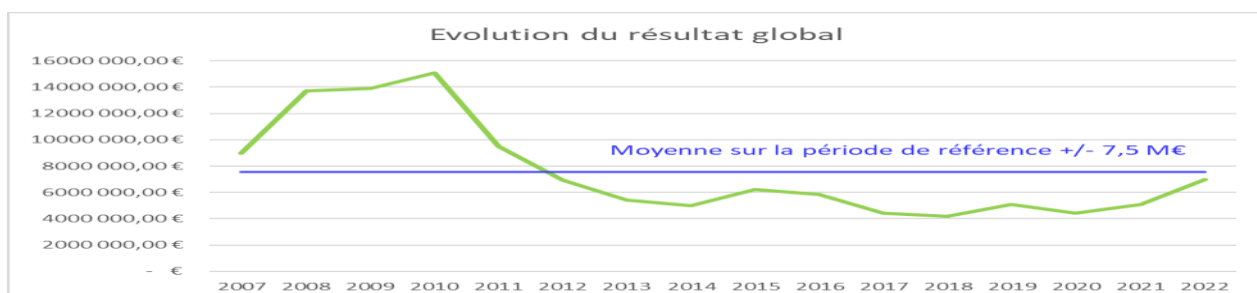


Evolution des dépenses réelles d'investissement 2011-2022

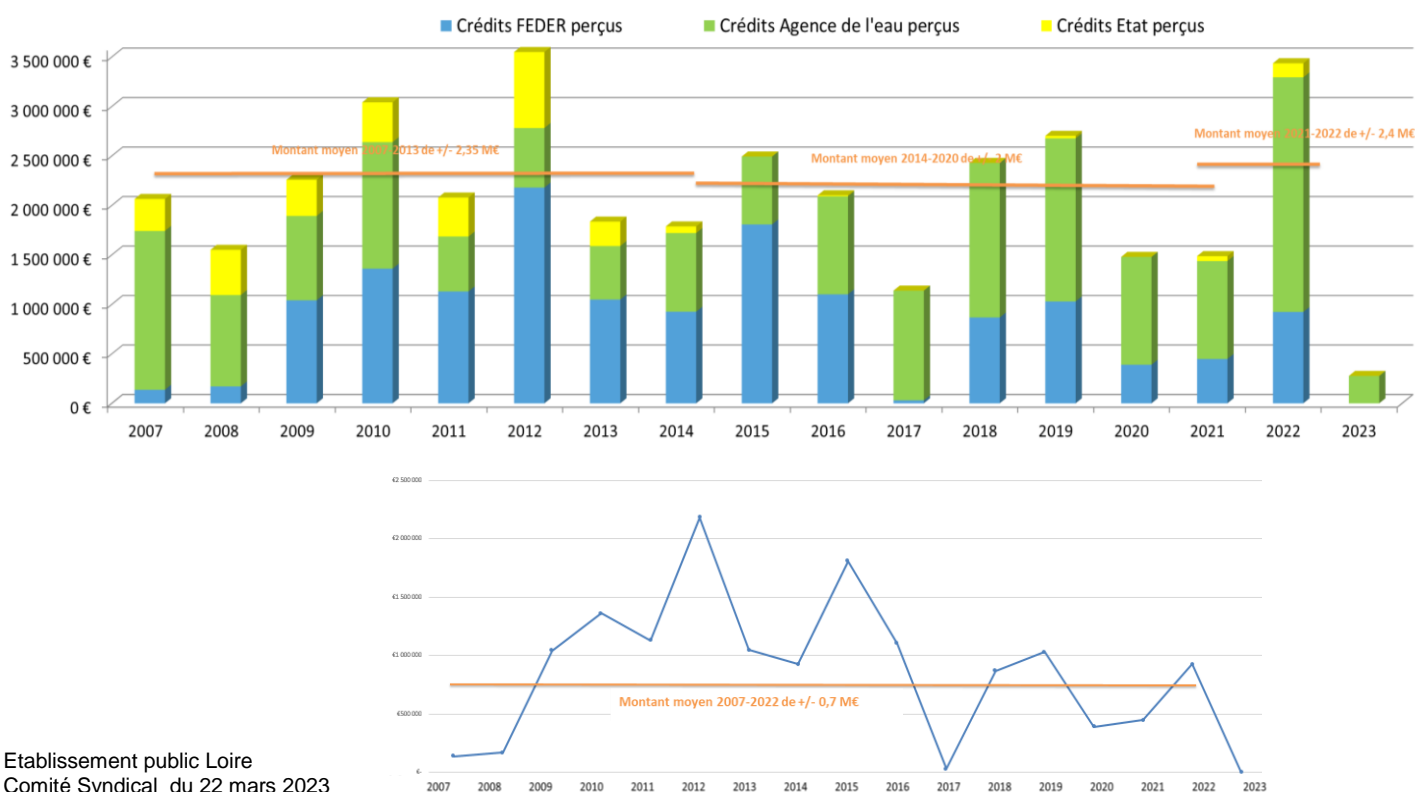


	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles de l'exercice	10 491 903,32 €	1 509 203,69 €	12 001 107,01 €
Dépenses d'ordre	1 104 267,79 €	456 708,23 €	1 560 976,02 €
Total dépenses de l'exercice	11 596 171,11 €	1 965 911,92 €	13 562 083,03 €
Recettes réelles de l'exercice	12 727 894,79 €	1 158 758,60 €	13 886 653,39 €
Recettes d'ordre	435 836,63 €	1 125 139,39 €	1 560 976,02 €
Total recettes de l'exercice	13 163 731,42 €	2 283 897,99 €	15 447 629,41 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 567 560,31 €	317 986,07 €	1 885 546,38 €
Résultat reporté 2021	2 530 304,06 €	2 545 902,92 €	5 076 206,98 €
Résultat global de clôture	4 097 864,37 €	2 863 888,99 €	6 961 753,36 €
Restes à réaliser - Dépenses	- 2 608 099,59 €	- 2 798 612,06 €	- 5 406 711,65 €
Restes à réaliser - Recettes	3 226 261,21 €	206 959,50 €	3 433 220,71 €
Résultat après restes à réaliser	4 716 025,99 €	272 236,43 €	4 988 262,42 €

Il est constaté un **résultat global consolidé (budgets principal et annexes) de 6.961.753,36 €**. Après prise en compte des restes à réaliser, il s'élève à 4.988.262,42 €. Il ne constitue aucunement une « disponibilité » à cette hauteur, mais bien un moyen indispensable pour pouvoir faire face aux besoins d'avances de trésorerie pour des opérations à caractère pluriannuel d'un montant élevé, pour lesquelles le paiement des soldes de subventions intervient de surcroît avec des décalages temporels marqués.



Il est une nouvelle fois souligné l'importance des montants de subventions encaissées, et les risques que font peser les délais excessifs de paiement des subventions du FEDER.



II Présentation des principaux postes de dépenses

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	CA 2022 en dépenses	Résultat global à fin 2022
Administration	492 823,54 *	0
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 049 581,29	2 334 660,01
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 817 207,93	1 160 729,51
Gestion des crues et des étiages, modernisation	636 179,40	97 628,23
Gestion administrative de la redevance	519,11	27 745,06
Total Exploitation des ouvrages	5 996 311,27**	3 620 762,81
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en dépenses</i>		2 251 455,66

(*) L'intégralité de ce montant correspond à une opération d'ordre relative aux amortissements.

(**) Il est à noter un montant de 631.757,22 € de dépenses relatives au budget annexe (Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest) imputé au budget principal et neutralisé par une subvention d'équilibre.

Concernant l'excédent apparaissant à hauteur de 3,6 M€, il est précisé qu'un montant de l'ordre de 2,2 M€ est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser en 2023. De plus, il est envisagé que le montant restant de l'ordre de 1,4 M€ soit mobilisé pour permettre l'inscription des dépenses nécessaires à la bonne gestion des ouvrages, y compris pour des opérations dont la réalisation gagnerait à être anticipée dès cette année.

Evaluation et gestion des risques d'inondations

	CA 2022 en dépenses	Résultat global à fin 2022
Accompagnement technique d'actions de prévention	0	- 44 713,60
Appui collectivités TRI/SLGRI/PEP/PAPI	792 778,36	- 672 228,25
Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	200 842,07	- 2 513,24
Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	1 380 125,51	852 034,77
Total Evaluation et gestion des risques d'inondations	2 373 745,94*	132 579,68
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en dépenses</i>		525 006,58
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en recettes</i>		958 752,84

(*) Il est à noter un montant de 270.790,84 € de dépenses relatives au budget annexe imputé au budget principal et neutralisé par une subvention d'équilibre.

Le résultat apparaissant à hauteur 0,1 M€ – évoluant en 0,5 M€ après prise en compte des restes à réaliser – est à rattacher au décalage temporel entre l'attribution, les avances, la réalisation des interventions et l'encaissement des subventions, notamment celui induit par le mode de cofinancement du dispositif PEP/PAPI.

Aménagement et gestion des eaux

	CA 2022 en dépenses	Résultat global à fin 2022
SAGE Loire amont	84 982,48	73 513,86
SAGE Loire en Rhône-Alpes	35 762,88	24 935,68
Contrat territorial Plaine alluviale de la Loire auvergnobourguignonne	18 216,58	- 18 216,58
SAGE Haut-Allier	115 371,42	221 562,05
Contrat territorial Haut-Allier	120 241,16	- 89 665,30
SAGE Allier aval*	684 108,33	- 975 771,16
Contrat territorial Val d'Allier alluvial	51 057,58	- 56 284,23
SAGE Sioule*	113 213,14	205 487,34

SAGE Cher amont	125 003,58	194 307,27
Contrat territorial Cher montluçonnais	153 833,79	- 122 474,19
SAGE Cher aval	87 646,29	69 826,69
SAGE Yèvre Auron	133 946,11	- 76 598,63
Contrat territorial Concert'eau	52 088,48	97 274,39
SAGE et contrat territorial Val Dhuy Loiret	126 862,02	66 014,05
SAGE Loir	85 490,24	- 23 115,13
Contrat territorial Eau Loir Aval	30 486,51	- 26 119,01
Continuité et restauration des milieux naturels	7 449,43	- 2 890,43
Moyen mutualisé	2 108,52	266 376,05
Aménagement et gestion des eaux	2 027 868,54	- 171 837,28
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en dépenses</i>		640 493,00
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en recettes</i>		2 136 438,79

(*) Intégrant 3 autres actions dans le cadre de procédures SAGE : ZH Allier aval, PTGE Allier aval et ZH Sioule.

Le résultat pour ce volet est de - 0,1 M€. Après prise en compte des restes à réaliser, il s'élève à 1,3 M€. Ceci est dû au décalage temporel entre l'attribution, les avances, la réalisation des interventions et l'encaissement des soldes. De plus, les effets de ce décalage sont accentués dans le cas d'études sur plusieurs années avec un coût particulièrement conséquent : le paiement de la subvention intervient à terme alors que la dépense est faite annuellement, conformément aux autorisations d'engagement pluriannuelles.

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

	CA 2022 en dépenses	Résultat global à fin 2022
Pôle recherche/développement/innovation	114 145,63	3 496,37
Soutiens de projets Patrimoine	19 782,50	37 416,70
Soutien de projets recherche/développement/innovation	0	65 821,47
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	102 086,45	173 581,55
Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)	236 014,58	280 316,09
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en dépenses</i>		155 820,70
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en recettes</i>		131 943,28

Le résultat pour ce volet est de 0,3 M€, et pourra être mobilisé afin de permettre l'inscription de crédits nécessaires prioritairement pour des actions au titre de la recherche, du développement et de l'innovation, ainsi que des subventions en faveur du patrimoine le cas échéant.

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	CA 2022 en dépenses	Résultat global à fin 2022
Fonctionnement administratif général (y compris opérations financières)	2 081 262,81	1 304 889,87
Budget communication	101 364,26	13 495,00
Locaux	40 710,10	11 332,64
Fonctionnement administratif	2 223 337,17	1 329 717,51
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en dépenses</i>		114 654,55
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en recettes</i>		205 106,80

Le résultat est de l'ordre de 1,3 M€. Etant précisé qu'il s'agit pour 63 % de crédits d'investissement, et que ces derniers ont vocation à être utilisés uniquement à des fins bien déterminées, se justifiant en termes de consolidation du patrimoine de l'Etablissement et d'amélioration de ses moyens d'actions.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

	CA 2022 en dépenses	Résultat global à fin 2022
Site du Veudre	61 033,05	684 792,13
Site de Serre de la Fare	11 910,63	14 199,16
Site de Chambonchard	77,00	983 631,93
Basse Loire	0	87 591,33
Patrimoine foncier de l'établissement	73 020,68	1 770 214,55
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en dépenses</i>		1 719 281,16
<i>Pour information, montant des restes à réaliser en recettes</i>		979,00

L'excédent constaté sur l'exercice 2022, de l'ordre de 1,8 M€, représente les restes à réaliser, constitués principalement par les reliquats : d'une part, de crédits « Chambonchard » et « Le Veudre » à disposition des collectivités membres (+/- 1M€) ; d'autre part, de l'indemnité du contentieux Chambonchard (+/- 0,4 M€). Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le montant de l'excédent n'est plus que de 50 K€, correspondant à des dépenses liées à la gestion du patrimoine foncier (taxes foncières, frais de notaires, mises en sécurité, traitement de déchets, etc.).

III Rectification d'une erreur matérielle

Dans le cadre de la fin d'exercice 2022, il a été relevé une erreur matérielle dans la délibération relative au taux de la redevance 2022. En effet, le volume global indiqué n'est pas exact, avec pour conséquence un changement minime, du 7^{ème} chiffre après la virgule, à savoir 0,0103335 au lieu de 0,0103330.

Il est à noter que les titres émis l'ont toutefois été avec le bon taux de 0,0103335 et qu'il est simplement proposé la rectification nécessaire dans la délibération dont il s'agit.

L'application des dispositions précédentes fait l'objet des délibérations suivantes proposées au Comité Syndical :

- **Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2022 – Budget principal**
- **Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2022 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »**
- **Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2022 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »**
- **Affectation des résultats du Budget principal**
- **Affectation des résultats du Budget annexe « Exploitation des ouvrages »**
- **Affectation des résultats du Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »**
- **Approbation de la délibération rectificative du taux de la redevance 2022**